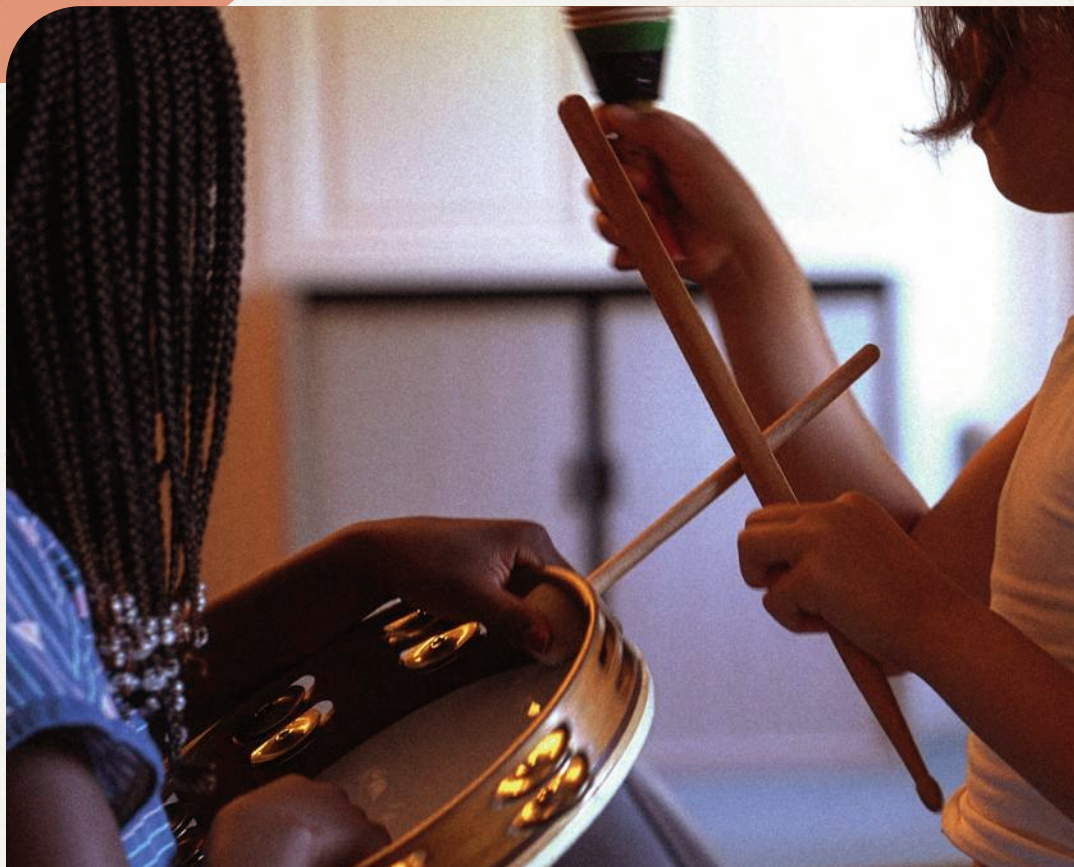


ACCÈS AUX DROITS CULTURELS EN PROTECTION DE L'ENFANCE




AZIMUT
Travailleur Ocellia partenaire social

Ocellia
L'accompagnement
des jeunes en difficulté

acolea
avec chacun, pour son avenir

**le Cefe
dem**
auvergne
rhône-alpes

Rapport de l'expérimentation : Renforcer l'accès aux droits culturels des jeunes confiés à l'ASE par l'intervention d'étudiants enseignants-musiciens en MECS



« S'agissant des enfants, l'exercice des droits s'étoffe au fur et à mesure que leur maturité grandit : il s'agit d'une mise en capacité et d'un apprentissage progressifs. Mais ces réflexions n'en sont pas moins essentielles. L'enfant acteur est aussi celui qui participe, il est créateur de culture en même temps qu'il reçoit des patrimoines en héritage » (Bidault, 2017).

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
I. Faire entrer la musique en MECS : construction et spécificités d'une action portée par des étudiantes enseignantes-musiciennes.....	6
1. Différentes modalités d'intervention au service de la coopération entre secteur culturel et protection de l'enfance.....	6
2. Les étapes du projet : de la projection initiale à la réalité de la mise en œuvre.....	10
3. Du Cefedem à la MECS, et inversement : le projet dans ses lieux.....	15
II. Comprendre les effets d'un projet culturel en MECS sur les jeunes, les étudiants et les professionnels.....	18
1. Un renforcement de l'accès au droit culturel pour les jeunes concernés.....	18
1.1. L'attitude des jeunes pendant les ateliers : un projet favorisant l'écoute.....	19
1.2. Une évolution du rapport à la musique : de la découverte des instruments à un intérêt avéré.....	21
1.3. Au-delà des instruments : ouverture à un environnement culturel et de possibles orientations.....	22
Synthèse : Objectif 1.....	23
2. Soutenir l'interprofessionnalité entre culture et protection de l'enfance.....	24
1.1. Évolution des connaissances et de la compréhension des enjeux propres à chaque secteur.....	24
1.2. L'adaptation des séances aux besoins et aux envies des jeunes.....	26
Synthèse : Objectif 2.....	28
Conclusion et perspectives.....	31
Références.....	32
Annexes.....	33



INTRODUCTION

Dès 1959, la Déclaration des droits de l'enfant reconnaît le droit pour chaque enfant « de se livrer à des jeux et à des activités récréatives », soulignant l'importance du jeu et de la culture dans le développement. Pourtant, comme le rappelle le rapport annuel du Défenseur des droits (2023), ce droit reste trop souvent considéré comme secondaire, en particulier pour les enfants et les jeunes accompagnés par la protection de l'enfance. Dans le rapport de la Mission La Parole aux enfants de 2022, il est ainsi noté : « Beaucoup d'enfants ont évoqué qu'ils n'avaient, par exemple, jamais vu des instruments de musique, la composition d'un orchestre [...]. L'accès aux activités culturelles et aux loisirs est ainsi très insuffisant en protection de l'enfance : rares participations à des activités artistiques ou sportives, emplois du temps largement occupés par des rendez-vous médico-sociaux, et faible intégration des loisirs dans les projets pour l'enfant. Pourtant, ces pratiques contribuent pleinement à leurs besoins fondamentaux, notamment le besoin d'exploration, d'expression et de développement de compétences motrices et créatives. »

À partir de ce constat, la reconnaissance des droits culturels invite à dépasser une logique d'accès ponctuel aux loisirs pour considérer les enfants et les jeunes comme des sujets à part entière, porteurs de pratiques, de désirs et de capacités de création. Cette approche, proche de la notion de démocratie culturelle, s'inscrit également dans un mouvement plus large des politiques culturelles visant à « faire avec » les personnes plutôt que « pour » elles. Par ailleurs, des expérimentations nationales, telles que le dispositif Démos, ont mis en lumière le potentiel de la pratique musicale comme levier d'émancipation et d'inclusion sociale, tout en soulignant les enjeux de coopération entre les acteurs du champ culturel et ceux du secteur social (Le Tirant, 2016 et 2017).

C'est dans ce double contexte – politique, marqué par une attention croissante portée aux droits culturels en protection de l'enfance, et expérimental, nourri par des initiatives autour de la pratique musicale à vocation sociale – qu'a été conçu le projet d'action culturelle mené au sein de la MECS Balmont, en partenariat avec Ocellia et le Cefedem (Centre de ressources professionnelles et d'enseignement supérieur artistique). Fondé sur l'intervention d'enseignantes-musiciennes en formation, le projet s'est déployé autour d'ateliers de pratique musicale réguliers, complétés par des temps de concertation entre partenaires et par une démarche d'évaluation intégrée. Cette dernière, pensée comme un outil à part entière du projet, a associé les professionnels de la MECS, les enseignantes-musiciennes et les jeunes participants, afin d'accompagner les ajustements du projet et d'analyser ses effets au fil de sa mise en œuvre.

Le présent rapport propose ainsi une analyse du déroulement du projet, de sa conception à sa mise en œuvre, en mettant en lumière les leviers, les obstacles et les synergies créées. Il examine également les impacts sur les jeunes et les professionnels, tout en ouvrant des pistes pour la pérennisation et l'élargissement de l'action.



I. FAIRE ENTRER LA MUSIQUE EN MECS : CONSTRUCTION ET SPÉCIFICITÉS D'UNE ACTION PORTÉE PAR DES ÉTUDIANTES ENSEIGNANTES-MUSICIENNES

Afin d'analyser de manière approfondie l'action culturelle menée au sein de la MECS Balmont, il convient dans un premier temps de comprendre les modalités concrètes de sa mise en œuvre et les dynamiques partenariales mobilisées. Nous examinons tout d'abord les formes d'intervention déployées afin de soutenir la coopération entre les acteurs du secteur culturel et ceux de la protection de l'enfance. Nous retraçons ensuite le déroulement du projet, depuis les intentions initiales jusqu'aux ajustements opérés au fil de l'action, en prenant en compte les perceptions et les expériences des différents acteurs impliqués.

► 1. Différentes modalités d'intervention au service de la coopération entre secteur culturel et protection de l'enfance

L'action menée au sein de la MECS Balmont s'est déclinée à travers différentes modalités :

- **Les séances de pratique**

Ces séances relèvent d'un module de formation du Cefedem, intitulé « Enseignant Artiste Médiateur dans la Cité (EAMC) ». Dans ce contexte, les enseignants musiciens, étudiants au Cefedem, proposent et réalisent un projet de pratique musicale, rendant acteurs des jeunes qui ne fréquentent pas, ou peu, les institutions culturelles, et ce en lien avec un territoire spécifique. Les séances de pratique ont eu lieu le mardi soir, de 18h à 19h. Le choix de ce créneau permet de respecter au mieux le rythme des enfants et de l'établissement, puisque la veille du mercredi est un moment moins contraint au niveau des horaires. Ce créneau offre également à un maximum d'enfants la possibilité de participer car ils sont moins nombreux à être inscrits à d'autres activités sur ce temps.

• La démarche d'évaluation

Centrale dans le projet, la démarche d'évaluation *in itinere* est intégrée à l'action, impliquant les différents professionnels engagés dans la démarche, tant du côté de la MECS que du Cefedem, ainsi que les jeunes participants. Cette évaluation est portée par une instance que nous avons appelée Comité de suivi, créée dans le cadre du projet et en complémentarité des ateliers de pratique musicale. Elle est pensée comme un outil permettant aux enfants et aux éducateurs d'éprouver le processus de création, et de valoriser ainsi leur réflexion.

Cette évaluation est réalisée à l'aide de différents outils ayant permis de recueillir des données sur l'action, ses effets, ainsi que sur les freins auxquels les acteurs sont confrontés.

Tout d'abord, une observation attentive a été menée par une chercheuse lors de plusieurs séances de pratique. Cette observation ne se limitait pas à des temps circonscrits : elle incluait également des échanges informels, intervenant avant et après les séances ainsi que lors des temps de trajet, qui se sont révélés essentiels pour comprendre le ressenti des participants et les ajustements opérés au cours du projet. Elle s'inscrivait ainsi dans une attention continue portée aux discours et aux pratiques des acteurs, au fil des différentes scènes du projet.

Par ailleurs, quatre entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des informateurs clés participant au projet : les enseignantes-musiciennes et les éducateurs principalement présents sur les temps du projet. D'une durée comprise entre 30 minutes et 1 heure 15, ces entretiens ont permis d'analyser la manière dont chacun se situe dans le projet et en identifie les enjeux.

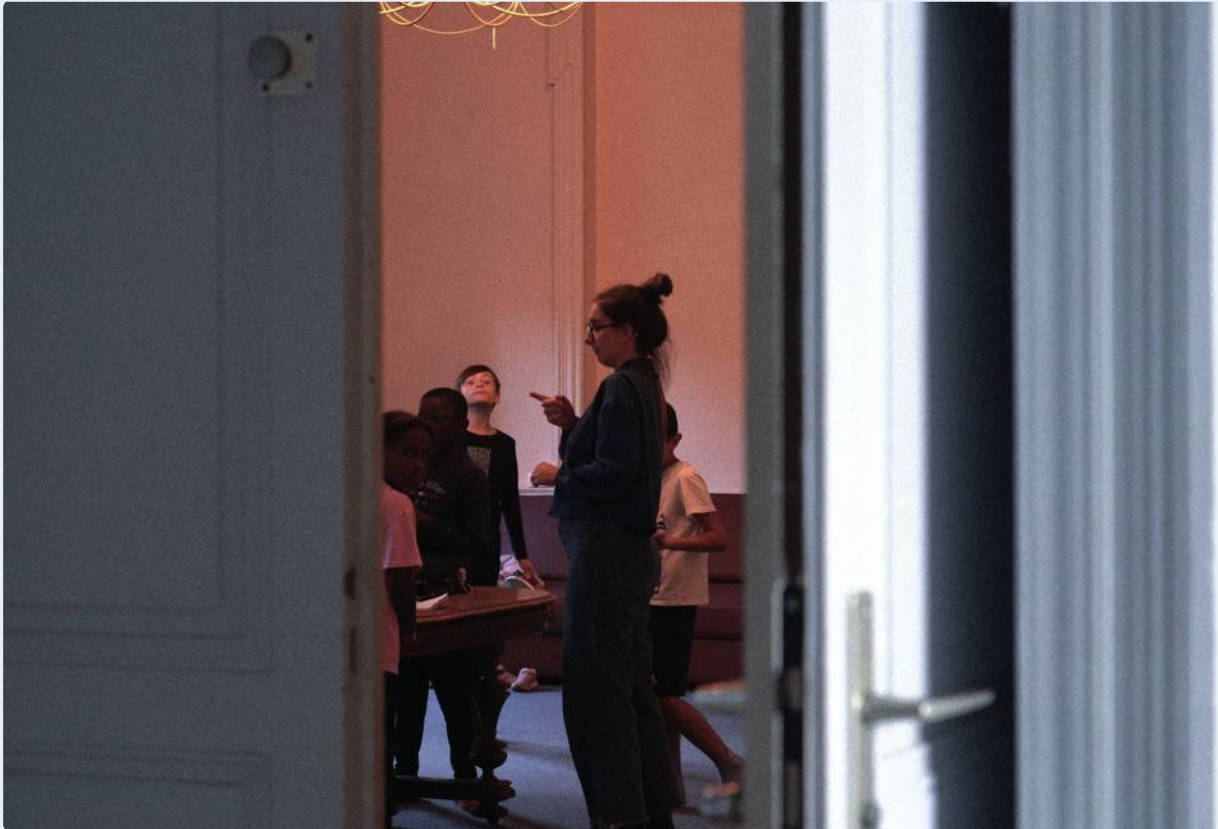
Enfin, chaque séance de pratique a fait l'objet d'une évaluation « à chaud », par l'intermédiaire d'une fiche transmise aux enseignantes-musiciennes du Cefedem, aux éducateurs présents et, lors de certaines séances, aux jeunes (cf. annexe 1 p. 33). Ces fiches assurent un suivi continu de la manière dont les séances sont vécues par les différents acteurs. Elles permettent notamment de repérer les écarts de perception – par exemple, la manière dont le comportement des jeunes est interprété par les enseignantes-musiciennes d'une part, et par les éducateurs d'autre part – mais aussi d'éventuelles évolutions dans le temps, individuelles ou collectives.



FOCUS

CONSTITUTION DU GROUPE DE JEUNES ET DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE DU PROJET

La constitution du groupe de jeunes a représenté un enjeu central au démarrage du projet et durant ses premiers mois de mise en œuvre. L'ambition initiale était de réunir au moins quinze jeunes, en cherchant à mobiliser également des publics peu ou pas engagés dans des activités culturelles. Or, l'établissement partenaire disposait déjà d'une activité chorale, impliquant un premier groupe de jeunes (« groupe 1 »). Les possibles chevauchements entre les deux projets ont été largement débattus au cours des réunions préparatoires et au fur et à mesure du projet. En effet, il semblait important, pour l'ensemble des acteurs, que les deux actions soient clairement distinguées, pour permettre à des jeunes des autres groupes de s'impliquer dans le projet autour des droits culturels. L'ouverture de la première séance à l'ensemble de la MECS témoigne de cette ambition. Cependant, dès la deuxième séance et par la suite, il est apparu que les participants, jeunes et éducateurs, étaient principalement dans le « groupe 1 ». Face à ce constat, et conformément à l'ambition initiale du projet, différents leviers ont été mobilisés afin d'impliquer d'autres jeunes de l'établissement, notamment des adolescents. Plusieurs séances ont ainsi été organisées en extérieur, dont l'une accompagnée d'un temps convivial autour d'un barbecue, dans l'objectif de favoriser la rencontre et la mobilisation de l'ensemble des jeunes. Si elles ont permis la rencontre et la mobilisation d'autres jeunes sur des temps ponctuels, ces initiatives n'ont pas permis d'impliquer durablement les jeunes des autres groupes. Les éducateurs du « groupe 1 », très impliqués dans le projet autour des Droits culturels, ont par ailleurs fait des demandes en lien avec l'activité de chorale. La découverte du lieu Cefedem a notamment donné envie aux jeunes d'enregistrer la chanson travaillée avec les enseignantes-musiciennes mais aussi celles de la chorale. Ainsi, en cohérence avec la place laissée à l'initiative des jeunes dans le projet, les deux actions que nous envisageons comme clairement distinctes se sont ponctuellement rencontrées.



2. Les étapes du projet : de la projection initiale à la réalité de la mise en œuvre

Il nous semble important de revenir ici sur le déroulé du projet et de mesurer les écarts entre ce qui avait été programmé avant le démarrage du projet et ce qui a pu être réalisé. En effet, le déroulé du projet a globalement respecté les étapes telles qu'elles avaient été imaginées, mais certains aménagements ont été nécessaires du fait de contraintes organisationnelles, mais aussi pour laisser la place aux envies des différents acteurs. Dès lors, s'intéresser au déroulement du projet du point de vue des acteurs offre un premier éclairage sur ce qui importe aux uns et aux autres dans ce projet.

Étapes prévues	Déroulé effectif du projet	Écarts repérés
JANVIER → MARS Co-construction du projet et état des lieux du territoire + Co-construction des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la Protection de l'enfance aux étudiants du Cefedem 12 décembre 2024 1 réunion préparatoire entre partenaires du projet 1 comité de suivi préparatoire 1 séance avec les jeunes : rencontre avec les enseignantes-musiciennes, présentation du projet et questions autour d'un goûter 11 février 2025 	<i>Pas d'état des lieux du territoire : nécessité pour les acteurs de se concentrer dans un premier temps sur la MECS</i>
AVRIL → JUIN Premières séances auprès du public + recueil de données pour l'évaluation et la production du livrable intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> 1 comité de suivi de lancement 6 séances de pratique 25 mars - 1er avril - 8 avril - 13 mai - 20 mai - 10 juin 	
JUIN Restitution intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> 1 comité de suivi - restitution intermédiaire 17 juin (cf. annexe 2 p. 36) 	

JUILLET → SEPTEMBRE

**Poursuite
de l'action**

- Participation des jeunes de la MECS Balmont au festival du Cefedem 7 juin tinyurl.com/mwh2x9ja
- 4 séances de pratique 9 septembre - 23 septembre - 30 septembre - 5 novembre

Participation au festival du Cefedem à l'initiative des enseignantes-musiciennes, pour faire découvrir le lieu aux enfants et éducateurs

OCTOBRE → DÉCEMBRE

Production des livrables : rapport, film documentaire, charte, production scénique

- Production scénique 5 novembre
- 2 comités de suivi 5 novembre - 9 décembre
Comité de suivi final 29 janvier
- Production des livrables
- 1 enregistrement audio au Cefedem avec des jeunes et des résidentes d'Ehpad

Enregistrement audio à la demande des jeunes, maillage avec le projet chorale



À ces différentes étapes, prévues en amont du projet et présentées d'un point de vue factuel, s'ajoute la manière dont le projet a été perçu et vécu par les différents acteurs. Les observations de terrain et les entretiens menés montrent en effet que le projet ne s'est pas déroulé de manière linéaire. Nous proposons alors une lecture plus analytique, attentive aux ajustements, aux tensions et aux évolutions qui ont jalonné la mise en œuvre du projet.

Les différentes phases du projet peuvent être représentées sous la forme d'un tableau, faisant apparaître à la fois les grandes étapes du projet et les propositions musicales associées :

Janvier → Avril Rencontre et espoir	Découverte des instruments, percussions corporelles et utilisation d'objets du quotidien.
Avril → Juin Incertitude et incompréhension	Travail autour de chansons issues du répertoire de la chorale existante (<i>Ciel - Gims, Le Tourbillon - Jeanne Moreau</i>).
Septembre Point de bascule	
Octobre → Décembre Nouvel élan	Travail autour d'une chanson du répertoire traditionnel (<i>Piu-piu</i>), accompagnée de percussions.

Comme le montre ce tableau, le début du projet, marqué par le temps de la rencontre, est également vécu par les acteurs comme une ouverture de possibles. Plusieurs personnes rencontrées évoquent un enthousiasme initial fort, lié à la découverte des enseignantes-musiciennes et des instruments, ainsi qu'à la mobilisation collective des enfants. Un éducateur décrit ainsi ce premier temps comme porteur de projections positives quant à la suite du projet :

Au tout départ, il y a eu ce grand rassemblement de tous les enfants de Balmont. Pour une présentation des instruments de E. et L. J'étais assez enthousiaste lors de ce premier moment. D'une part par le fait que tous les enfants soient présents et ils ont pu se présenter aux jeunes, étudiants, pardon, et en même temps qu'il y avait ce côté un petit peu présentation des instruments, et cetera. Donc en fait pour moi, j'avais l'impression que ça allait être quelque chose qui allait prendre forme.

Entretien éducateur

Cette perception est partagée par les enseignantes-musiciennes, et confirmée par les fiches de suivi, qui font état d'enfants attentifs, curieux et manifestement heureux de participer à une activité musicale :

	Comment les enfants ont-ils réagi à la séance ?	Quel a été le comportement des enfants pendant la séance ?
Éducateur	Ils sont heureux d'avoir la chance d'effectuer de la musique.	Bonne écoute + intéressés. Quelques dispersions et bruits au vu du nombre d'enfants les plus petits.
Enseignante-musicienne 1	Je trouve qu'ils ont bien réagi à notre proposition. J'ai remarqué leur joie quand les enfants ont reçu des kazoo.	Énergiques, attentifs et très intéressés par notre présentation. Ils avaient beaucoup de questions diverses et variées et c'était chouette de communiquer avec eux.
Enseignante-musicienne 2	Plutôt très bien. Très intéressés, ont posé beaucoup de questions très pertinentes.	Très attentifs lors des écoutes, dissipés par moments mais rappelés au calme par les éducateurs et nous-mêmes.

Fiche de suivi, séance du 24 mars 2025

Après cette première période, une phase plus incertaine s'installe. Les observations de terrain et les retours consignés dans les fiches de suivi soulignent des difficultés récurrentes à capter l'attention des jeunes et à instaurer un cadre propice au travail musical comme en témoigne cet extrait d'observation :

Nous sommes dans la voiture avec E. et L., sur le chemin du retour. Comme après chaque séance, nous prenons la voiture de L., qui conduit, pour rentrer à Lyon. Les étudiantes font part de leur impression que les enfants ne reconnaissent pas leur autorité et qu'il est « difficile de construire quelque chose de musical ». Nous échangeons sur les attentes des jeunes et sur les propositions à venir pour « réussir à s'appuyer sur ce qu'ils aiment pour leur permettre de découvrir autre chose ».

Carnet de terrain, 20 mai 2025

Si l'adhésion aux propositions musicales reste globalement présente, la dynamique de groupe est fragilisée et fortement dépendante de la présence et de l'intervention des éducateurs :

	Comment les enfants ont-ils réagi à la séance ?	Quel a été le comportement des enfants pendant la séance ?
Éducateur	Ils ont bien réagi sur le contenu de la séance.	Pendant les moments de latence, les enfants ont été éparpillés.
Enseignante-musicienne 1	Ils ont été d'accord avec la proposition aujourd'hui. L'idée de faire de la percussion sur la musique Ciel (Gims) et d'ensuite enlever le chant. Nous avons trouvé un nom pour le projet.	Difficile à canaliser. La présence de C. a été importante. Ils ont eu une meilleure écoute à la fin de la séance.
Enseignante-musicienne 2	Bien, contents de pouvoir allier des chants qu'ils connaissaient avec des percussions.	Difficile à canaliser au début et mieux vers la fin. E. s'est plus affirmée + aide de C.

Fiche de suivi, séance du 20 mai 2025

Face à ces constats, plusieurs échanges sont organisés entre les partenaires afin d'adapter le dispositif. Un temps de réunion, organisé en septembre, marque un véritable point de bascule dans le déroulement du projet. Les discussions portent notamment sur la durée des séances et sur la nécessité d'un cadrage plus affirmé de la part des enseignantes-musiciennes. Ce moment est identifié par les éducateurs comme un temps de réajustement décisif, permettant une clarification des rôles et des attentes. Les séances qui suivent témoignent d'un apaisement du groupe et d'une attention accrue des enfants. Ce temps de réunion est identifié comme un moment de rupture par les deux éducateurs interrogés :

Chercheuse : Alors, est-ce que pour démarrer tu peux me raconter ce projet tel que toi tu l'as vécu ?

[...] Chacun avait un peu de mal à trouver, à trouver sa place je pense, que ce soit les filles ou même les enfants. Donc c'est vrai que les premières séances on n'arrivait pas tant à percevoir ce qui allait pouvoir en ressortir. Et pourtant, même si les enfants savaient pas exactement où ils allaient au début, ils étaient quand même toujours un peu... Enfin, c'était vraiment un rendez-vous hebdomadaire quoi. Donc c'était quelque chose avec lequel, enfin en tout cas sur notre groupe, ils se rendaient avec plaisir donc c'était déjà ça de gagné on va dire. Et c'est vrai qu'en fin d'année, il y a eu un point qui a été fait avec les filles pour leur expliquer qu'il y avait besoin de cadre, que les enfants avaient besoin de savoir où ils allaient. Et les séances qui ont suivi après, on a vu la différence, même dans leur positionnement, elles étaient transformées, les enfants étaient beaucoup plus calmes, attentifs. Donc non, vraiment, ça a fait du bien à tout le monde je pense.

Entretien éducatrice

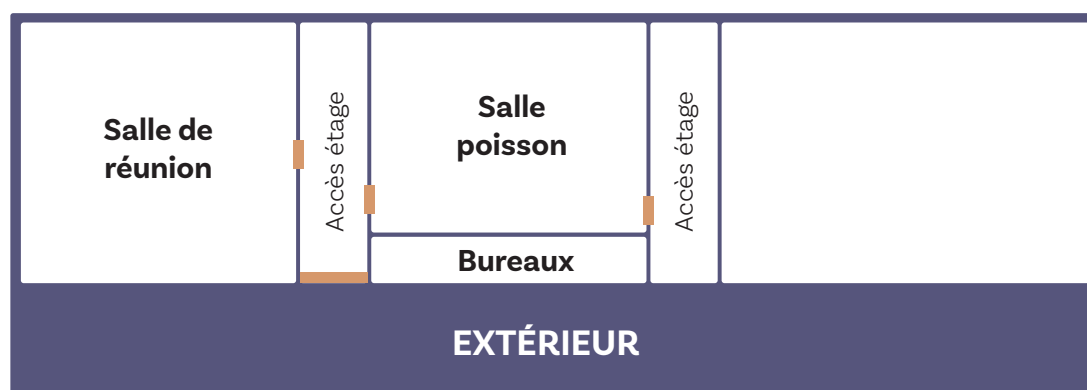
Les séances menées à l'automne s'inscrivent ainsi dans une dynamique renouvelée, plus structurée, autour d'une proposition musicale différente : le travail d'une chanson du répertoire traditionnel. Il s'avère que ces différentes étapes du projet se traduisent aussi dans l'usage des lieux, aspect qu'il convient désormais d'analyser.



► 3. Du Cefedem à la MECS, et inversement : le projet dans ses lieux

Nous avons observé un tâtonnement sur le choix du lieu tout au long du projet. Les séances se sont déroulées dans un premier temps dans la salle dite de réunion située à gauche de l'entrée (cf. plan). Cette salle, aménagée avec des tables et des chaises, a été réagencée au début de séances pour permettre au groupe de se tenir en cercle et debout.

Après les premières séances, les séances se sont déplacées dans la salle dite « Poisson ». Située entre deux escaliers du bâtiment et offrant un accès direct au bureau du chef de service, cette salle constitue un lieu de passage fréquenté par les enfants. Elle est aménagée avec deux pianos non-accordés, des chaises et des canapés. La plus grande partie des séances se sont déroulées dans cette salle.



Enfin, une séance a été organisée dans le jardin de l'établissement, avec pour objectif d'associer séance de pratique et temps de convivialité, autour d'une barbecue.

La manière dont les enseignantes-musiciennes se sont approprié ces lieux met en évidence leur caractère contraignant ou, au contraire, facilitant pour l'action. Ainsi, la question de l'acoustique des deux salles a été relevée lors des premières séances comme un frein potentiel mais n'a plus été évoqué dans la suite du projet. La visibilité offerte par la salle Poisson, lieu de passage, ou l'extérieur, a été mentionnée comme un levier pour l'action, permettant de susciter des envies chez les jeunes :

J'ai vu qu'à la fin, sur la dernière séance par exemple, il y a eu 2 jeunes qu'on avait jamais eus, donc peut-être que ça c'est via les autres jeunes de la MECS, qui enfin j'ai vu qu'ils leur disaient facilement quand ils passaient dans la salle :« Ah mais venez, voilà, on fait ça et ça c'était chouette ».

Entretien enseignante-musicienne



Toutes les séances de pratique ont eu lieu à la MECS, à l'exception de la restitution finale, organisée au Cefedem. Suite à ce temps et à la découverte du lieu par les éducateurs impliqués dans le projet, deux autres temps ont été organisés au Cefedem : l'avant-dernier comité de suivi et un temps d'enregistrement dans le studio du Cefedem.

Si ce déroulé met en évidence une appropriation progressive du projet par les différents acteurs, il convient désormais d'analyser plus précisément les effets de ce projet culturel sur les jeunes, les étudiants et les professionnels.

II. COMPRENDRE LES EFFETS D'UN PROJET CULTUREL EN MECS SUR LES JEUNES, LES ÉTUDIANTS ET LES PROFESSIONNELS

Dans ce rapport final, nous nous appuyons sur les deux objectifs du projet : renforcer l'accès aux droits culturels des jeunes confiés à l'ASE (objectif 1) et favoriser les conditions de faisabilité d'actions artistiques et culturelles pour les jeunes confiés à l'ASE en soutenant les interprofessionnalités entre acteurs de la protection de l'enfance et de la culture (objectif 2). Il s'agit d'analyser les effets du projet au regard de ces objectifs, tout en portant un regard réflexif et critique permettant d'identifier les freins et les leviers à ce type d'action.

► 1. Un renforcement de l'accès aux droits culturels pour les jeunes concernés

Avant d'évaluer l'impact du projet sur l'évolution de l'accès aux droits culturels des jeunes, nous souhaitons préciser ce que nous entendons par droits culturels. Les droits culturels sont un ensemble de droits fondamentaux déclinés dans la Déclaration de Fribourg (Observatoire de la diversité et des droits culturels, 2007), qui garantissent notamment le « droit de chacun de participer à la vie culturelle ».

Pour les jeunes enfants placés en MECS, ces droits sont pourtant souvent fragilisés par des parcours de vie difficiles et limitent de fait les expériences culturelles. L'enjeu des droits culturels est ainsi de reconnaître que chaque individu est porteur de culture. En leur proposant un cadre, les enfants ont ainsi la possibilité de ressentir, de créer et de s'exprimer, indépendamment de leur statut d'« enfant placé ». L'ensemble des professionnels partenaires de ce projet s'est ainsi rejoint sur cette lecture de l'accès à la culture : il ne s'agit pas d'un luxe, mais bien d'un outil fondamental pour grandir et s'émanciper. Nous partageons le constat établi dans d'autres contextes selon lequel « par l'expression artistique qui mobilise les sens, il s'agit de donner du sens à l'existence individuelle et sociale, pour se projeter dans l'avenir, anticiper, penser le monde. [...] la pratique collective autour d'un intérêt partagé comme l'art et la culture produit des transformations dans les rapports et les liens sociaux, qui laissent des traces, des marques » (Rouxel, 2012).

La mise en place de ce projet musical au sein d'une MECS s'est ainsi inscrite comme un levier pour réduire cette inégalité d'accès à la pratique artistique entre les enfants placés et les autres. Le projet musical a permis une rencontre avec une pratique artistique, des musiciennes et des instruments, non pas dans une logique de performance, mais dans une dynamique de découverte, de plaisir et de participation. Les temps musicaux ont également été des espaces de relation et de partage, renforçant le lien entre les enfants et les adultes qui les accompagnent, ainsi qu'entre les enfants eux-mêmes.

Enfin, ce projet, en complément des dynamiques déjà à l'œuvre à Balmont, participe à la construction d'un parcours culturel continu pour les enfants impliqués.

À partir de cette conception des droits culturels, nous proposons de mesurer l'impact du projet au regard de cet objectif à travers des indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis préalablement. À partir du tableau de synthèse des indicateurs, nous nous penchons plus particulièrement sur les indicateurs qualitatifs.

	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
OBJECTIF 1 Renforcer l'accès aux droits culturels des jeunes confiés à l'ASE	Nombre de séances prévues : 10/10	Attitude pendant les ateliers : Ecoute, attention, curiosité mais aussi parfois agitation, éparpillement
	Nombre de jeunes ayant participé aux séances de pratiques musicales : 22	Évolution des représentations des jeunes et de leur famille : découverte de plusieurs instruments, découverte d'un nouveau répertoire
	Évolution du nombre d'inscriptions à la rentrée de septembre 2025 : stable	Évolution des projections en termes de pratique : découverte d'un nouvel environnement

1.1. L'ATTITUDE DES JEUNES PENDANT LES ATELIERS : UN PROJET FAVORISANT L'ÉCOUTE

Si nous reprenons les indicateurs qualitatifs retenus dans le projet, et notamment celui de « l'attitude pendant les ateliers », nous relevons des moments de grande écoute et d'attention (exemple - retour éducateur, fiche d'évaluation séance 3 : « Quel a été le comportement des enfants pendant la séance ? Top, ils ont bien écouté »). Conjointement, nous repérons des moments où il est plus difficile pour les jeunes de rester concentrés sur l'atelier, les enseignantes-musiciennes faisant alors part de « l'agitation » ou de « l'éparpillement » des jeunes.

À ce propos, nous pouvons relever qu'un travail de concertation entre les professionnels de l'établissement et les enseignantes-musiciennes a permis de faire évoluer le contenu des séances et le cadre de référence de chacun :

« Les enfants ont paru plus réceptifs et plus attentifs que lors des précédentes séances, en raison de la structuration de la séance. Ils arrivent également à se projeter sur le fait qu'il y aura une restitution de ces séances au mois de novembre au Cefedem. »

Fiche de suivi, séance 7

Par ailleurs, l'analyse des fiches de suivi et des observations des séances révèle un changement majeur après la restitution intermédiaire de juin 2025. En effet, du côté des enseignantes-musiciennes, les jeunes sont qualifiés de « sérieux » (séance 8), alors que ce terme n'était pas présent auparavant. Les mots que les jeunes utilisent pour évoquer ce qu'ils ont appris (par exemple « couplet ») montrent qu'ils commencent à s'approprier le vocabulaire musical et à se projeter dans la restitution.

L'évolution des jeunes entre les premières séances et celles qui suivent la restitution intermédiaire montre une consolidation technique de leur pratique musicale, mais aussi un rapport plus engagé à l'action, attestant d'un renforcement de l'accès aux droits culturels. Ce rapport plus engagé passe également par une plus grande capacité d'écoute :

Lors des séances de l'automne, il y avait peut-être une meilleure écoute les uns des autres, parce que du coup, quand il y avait un groupe qui chantait et un groupe qui faisait des percussions, souvent le groupe qui chantait disait à l'autre groupe : « Ah mais tu tapes trop fort sur les instruments, on ne s'entend plus ». Du coup, je pense qu'à la fin des séances, oui, on voyait quand même que tous ont appris à s'adapter à cette question de volume sonore.

Entretien enseignante-musicienne

D'après les acteurs du projet, l'écoute des jeunes est facilitée par le fait de se trouver en dehors du foyer. Les acteurs remarquent que les jeunes sont moins « pris dans les problématiques du foyer » lorsque les séances ont lieu au Cefedem (Carnet de terrain, 5 novembre 2025).

Enfin, au-delà de cette appropriation du domaine culturel, nous pouvons noter que les séances ont été globalement des moments de plaisir pour les jeunes, qui disent avoir été « heureux » pendant les séances et apprécient particulièrement certaines activités proposées : « j'ai bien aimé, c'était bien, c'était trop joli... je veux faire le jeu d'avant quand on a tourné » (Jeune, après la séance du 20 mai).

Ainsi, l'attention portée à l'attitude des jeunes nous amène à un résultat inattendu de l'évaluation : l'effet du projet sur le bien-être des jeunes, et plus largement en termes de santé mentale positive. En effet, au-delà de l'accès aux droits culturels, les séances de pratique constituent des espaces d'expression vécus positivement par les jeunes et leur permettant de se ressourcer. On peut ainsi noter que, sur les dix séances réalisées, une seule a été perturbée par un conflit entre jeunes, ce qui révèle un climat favorable à l'écoute et au partage.

Nous retenons alors que le travail d'alliance éducative à l'œuvre, fait d'affects positifs, d'ajustements relationnels, de valorisation et d'engagement, favorise la dynamique collective entre les jeunes. Les séances de pratique et les comités offrent un espace d'expression, mais aussi de régulation émotionnelle pour les jeunes.

1.2. UNE ÉVOLUTION DU RAPPORT À LA MUSIQUE : DE LA DÉCOUVERTE DES INSTRUMENTS À UN INTÉRÊT AVÉRÉ

Les fiches de suivi renseignées à l'issue de chaque séance par les enseignantes-musiciennes, les éducateurs et, pour certaines séances, par les jeunes eux-mêmes, montrent tout d'abord une réelle découverte pour les jeunes participants à l'action. Elle concerne tout d'abord l'initiation à des instruments : saxophone et cornemuse, présentés lors de la première séance de pratique, mais aussi tuba, flûte traversière et percussions, à travers la réalisation d'un quiz musical (séance 3). Plus largement, les jeunes mentionnent la découverte d'un travail sur le rythme mobilisant avant tout le corps.

Le travail rythmique avec des objets du quotidien a également permis d'explorer une autre manière de faire de la musique, qui s'est prolongée par la mise à disposition de percussions par le Cefedem. À l'issue du projet, les enseignantes-musiciennes repèrent l'importance, pour les jeunes, d'avoir « une percussion dans les mains », et soulignent le fait que la pratique des instruments favorise leur implication dans les séances.

L'une d'entre elles relate notamment qu'après la modification de la durée des séances, avec un passage de séances d'une heure à des séances de 45 minutes, les jeunes viennent souvent lui poser des questions sur son instrument :

Après la discussion avec C., de passer d'une heure à 45 minutes et de garder ce dernier quart d'heure comme moment libre pour les enfants s'ils ont des questions, eh bien, par exemple... les questions qui sont souvent posées, c'est : « Où est-ce qu'il sort, le son, dans ta clarinette ? », « Pourquoi tu mets une hanche ? », « Comment fonctionne ton instrument ? », « Si j'appuie là-dessus, ça fait quoi ? ». Enfin, vraiment des questions qui, en soi, n'auraient pas pu arriver si on était resté sur une heure. Et c'était chouette.

Entretien enseignante-musicienne

Cet intérêt pour les instruments a également été observé lors des temps passés au Cefedem. Lorsqu'ils ont été présents dans ce lieu, les enfants ont manifesté l'envie de toucher et de tester les instruments disponibles, ce qui a été rendu possible en partie. L'un des instruments découverts lors du festival du Cefedem, le oud, semble les avoir marqués durablement. Alors que le festival a eu lieu au mois de juin, le oud a été évoqué lors du comité de suivi de décembre, au Cefedem. Lors des échanges sur les perspectives du projet, un jeune a ainsi demandé s'il serait possible d'apprendre cet instrument, qui a par ailleurs été évoqué à plusieurs reprises au cours de la séance (Carnet de terrain, décembre 2025). Nous avons également pu repérer, grâce à l'observation, que les séances de pratique étaient aussi l'occasion pour les jeunes de découvrir le vocabulaire propre à la musique. À titre d'exemple, lors de la première séance, les enseignantes-musiciennes se sont présentées en expliquant qu'elles étaient inscrites dans deux « esthétiques » différentes. Ce mot a suscité des questions de la part de certains jeunes et elles ont expliqué sa signification avec des mots accessibles. À l'issue de la séance, l'éducateur présent a souligné l'importance d'utiliser ce vocabulaire singulier et préciser pour permettre aux jeunes de s'ouvrir à de nouvelles perspectives (Observation, février 2025).

1.3. AU-DELÀ DES INSTRUMENTS : OUVERTURE À UN ENVIRONNEMENT CULTUREL ET DE POSSIBLES ORIENTATIONS

Au-delà de la découverte des instruments, le projet a permis aux jeunes de la MECS d'accéder à un environnement culturel plus large et jusque-là peu familier. La présence des jeunes dans les locaux du Cefedem, notamment à l'occasion du festival organisé par les étudiants, constitue à cet égard un moment marquant. La découverte de ce lieu dédié à l'enseignement et à la pratique musicale, ainsi que des espaces qui le composent (salles de répétition, studio d'enregistrement), a contribué à élargir le réseau de référence des jeunes et à ouvrir de nouvelles possibilités en matière de pratique musicale.

La restitution finale du projet, tout comme les temps d'échanges organisés lors des comités de suivi, ont renforcé cette dynamique de découverte. Lors du dernier comité de suivi, les questions posées par les jeunes – telles que « est-ce que c'est vous qui avez choisi le nom Cefedem ? » – témoignent d'une curiosité croissante pour le fonctionnement de l'établissement et, plus largement, pour les modalités d'enseignement de la musique. Ces questionnements traduisent une évolution des représentations : le lieu n'apparaît plus uniquement comme un espace de restitution ponctuelle, mais comme un environnement culturel et professionnel potentiellement accessible.

Il convient de souligner ici que l'indicateur relatif à l'évolution des représentations des familles n'a pas pu être observé dans le cadre de ce projet. Ce point constitue un enjeu important et devra être pris en compte dans la perspective d'un prolongement de l'action, notamment afin d'inscrire ces découvertes dans un environnement plus large et durable autour des jeunes.



SYNTHÈSE OBJECTIF 1

Les éléments analysés montrent que le projet a contribué à renforcer l'engagement des jeunes dans une pratique musicale, en favorisant l'écoute, l'attention et le plaisir de participer. Malgré des phases d'agitation, les ajustements progressifs du cadre des séances, issus du travail conjoint entre les enseignantes-musiciennes et les professionnels de la MECS, ont permis une appropriation croissante du projet par les jeunes. Nous repérons ainsi une « mise en capacité » et un « apprentissage progressif » (Bidault, 2017). Cette évolution se traduit à la fois par une meilleure écoute entre pairs, l'acquisition de repères et de vocabulaire musicaux, et une implication plus affirmée dans les temps de restitution. Le travail autour d'un répertoire diversifié, articulant des chansons connues des jeunes et d'autres beaucoup plus éloignées de leurs habitudes, a ouvert le champ des possibles pour ces derniers. Dans ce contexte, l'« enfant acteur est aussi celui qui participe, il est créateur de culture en même temps qu'il reçoit des patrimoines en héritage » (Bidault, 2017).

L'évolution des représentations des familles des jeunes, envisagée dans le cadre du projet, n'a pas pu être observée. Il s'agit d'un point central à prendre en compte dans un possible prolongement du projet.

La découverte des instruments, puis l'ouverture à un environnement culturel plus large à travers la fréquentation du Cefedem, ont également contribué à faire évoluer les représentations des jeunes. Les lieux de pratique et de formation musicale apparaissent progressivement comme des espaces identifiables et potentiellement accessibles, ouvrant des perspectives nouvelles en matière de pratique et d'orientation. Ces effets, observables chez les jeunes, restent toutefois étroitement liés aux conditions de mise en œuvre du projet.

En effet, l'ensemble de ces évolutions repose sur un travail de coordination et d'ajustement entre les acteurs de la culture et ceux de la protection de l'enfance. La structuration des séances, l'adaptation aux besoins des jeunes et la clarification des rôles ont été rendues possibles par une dynamique interprofessionnelle en construction. L'analyse des effets du projet sur les jeunes invite ainsi à s'intéresser désormais aux modalités de cette coopération, à ses freins et à ses leviers, afin de comprendre en quoi le soutien à l'interprofessionnalité constitue une condition essentielle de la réussite et de la pérennisation de ce type d'action.

2. Soutenir l'interprofessionnalité entre culture et protection de l'enfance

L'interprofessionnalité entre les acteurs du social et de la culture repose sur la capacité de professionnels aux parcours et aux cultures différentes à travailler ensemble autour d'objectifs communs. Cette coopération ne va pas de soi : elle demande du temps, des espaces de rencontre et un effort partagé pour mieux comprendre les logiques, les valeurs et les contraintes de chaque métier. Reposant sur l'expérience commune d'acteurs de la culture et du social, ce projet met en œuvre une interprofessionnalité tout en portant un regard réflexif sur cette dernière. Grâce à la démarche d'évaluation, nous commençons à entrevoir comment se conjuguent les représentations des différents protagonistes et en quoi la rencontre interprofessionnelle encourage l'émergence de responsabilités partagées et concertées :

	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
OBJECTIF 2 Favoriser les conditions de faisabilité d'actions artistiques et culturelles pour les jeunes confiés à l'ASE en soutenant les interprofessionnalités entre acteurs de la protection de l'enfance et de la culture	Nombre de professionnels participants au projet : 4 éducateurs, 2 enseignantes-musiciennes, 1 chef de service, 1 chercheuse, 1 directrice, 1 médiatrice scientifique, 1 formatrice	Évolution de la connaissance et de la compréhension des enjeux propres à chaque contexte d'intervention (protection de l'enfance / culturel) : meilleure connaissance, découverte mutuelle
	Nombre de projets artistiques et culturels amorcés pour l'après-projet : 1	Identification des freins et leviers à la coopération d'acteurs de la protection de l'enfance et de la culture : cf. annexe 3 p. 37
	Nombre de réunions ou de comités de suivi entre les différents acteurs (MECS, Cefedem, Ocellia, etc.) : 6 comités de suivi, 8 réunions intermédiaires	Adaptation des interventions aux besoins et envies des jeunes : proposition à partir des connaissances des jeunes et propositions alternatives, équilibre entre souplesse et cadrage
	Données chiffrées produites via l'évaluation in-itinere	Identification des complémentarités et des synergies possibles entre acteurs / évaluation des synergies créées : émergence de nouvelles envies communes, implication d'autres partenaires

2.1. ÉVOLUTION DES CONNAISSANCES ET DE LA COMPRÉHENSION DES ENJEUX PROPRES À CHAQUE SECTEUR

Nous relevons tout d'abord que l'action a permis, pour certains acteurs, une réelle découverte. Cela se vérifie en particulier chez les deux enseignantes-musiciennes, qui expliquent avoir découvert le fonctionnement d'une MECS à travers le projet. L'une d'elles rapporte : « Quand D. est venu au Cefedem présenter l'établissement dans lequel il travaille, ça m'a... Je ne savais pas du tout que ça existait, et je trouvais ça super. »

Même pour la seconde, dont le père est travailleur social, le projet a permis la découverte du fonctionnement précis d'une MECS :

Un peu le fonctionnement quand même, toutes ces questions de différents groupes qui correspondent à des âges. Mais je crois que je n'ai pas encore compris exactement à quoi correspondent les groupes. J'ai l'impression qu'il y en a qui sont aussi plus ou moins présents dans la MECS, en fonction des mesures qui ont été prises par le juge des enfants. Et je pense que c'est surtout autour de la structuration et de l'organisation au sein de la MECS que j'ai appris des choses.

Entretien enseignante-musicienne

Au-delà de la découverte, la rencontre entre les acteurs produit une réelle transformation, relevée à l'occasion de plusieurs réunions mais aussi en entretien. Une éducatrice explique ainsi avoir observé une différence nette entre le début et la fin du projet : « Et les séances qui ont suivi après, on a vu la différence, même dans leur positionnement, elles étaient transformées, les enfants étaient beaucoup plus calmes, attentifs. »

Du côté des éducateurs, la découverte d'un nouveau secteur est moins explicitement formulée. Alors que la question est posée de manière directe en entretien, les deux éducateurs indiquent ne pas avoir fait de découverte ou d'apprentissage en lien avec le secteur de la culture dans le cadre du projet. L'un d'entre eux témoigne d'une incompréhension dans la première partie du projet. Reconnaisant l'envie de bien faire des enseignantes-musiciennes, il explique que le projet a néanmoins parfois été compliqué pour lui :

À un moment moi ça faisait un petit peu beaucoup, un petit peu beaucoup, surtout que les séances de l'année dernière pour moi ont été compliquées, mais plus sur le maintien du cadre, voilà, j'avais l'impression qu'en finalité j'étais un petit peu plus le gendarme et en même temps force de proposition pour L. et E.

Entretien éducateur

L'entretien a lieu quelques semaines avant la séance du 5 novembre, réalisée au Cefedem et la découverte de ce lieu dédié à la musique modifie complètement son regard sur le projet et sur ses potentialités. Cet éducateur dit ainsi après la restitution au Cefedem : « si on avait fait l'entretien après ça, ça aurait été différent ! » (Carnet de terrain, 5 novembre 2025). Avec les différents acteurs engagés, nous repérons un déclic à la suite de la découverte de ce lieu. Si les fragilités des enseignantes-musiciennes avaient parfois été mises en évidence, c'est surtout la force qui émerge des échanges qui suivent. La découverte du studio d'enregistrement lors de la visite du Cefedem, ainsi que la demande de pouvoir enregistrer des chansons avec les enfants, en témoignent. Ainsi, au fur et à mesure du projet, la pratique commune de la musique et la mise en place d'espaces réflexifs ont permis aux acteurs impliqués de se connaître et se reconnaître, et finalement de mieux se comprendre. Comme dans le cas de la rencontre entre les professionnels de l'éducation nationale et de l'éducation spécialisée, « forces et compétences en présence sont invitées à se conjuguer, mais *« chaque professionnel doit également être préparé à s'ajuster aux forces et faiblesses des autres professionnels »* (Thylefors et al., 2005, p. 102-114), entrer en interaction et se transformer mutuellement pour réaliser l'œuvre commune, celle de l'École inclusive » (Amaré, 2023). Dans le cadre de notre projet, l'œuvre commune n'est pas seulement la production musicale mais aussi l'ouverture d'un espace d'expression pour les jeunes.

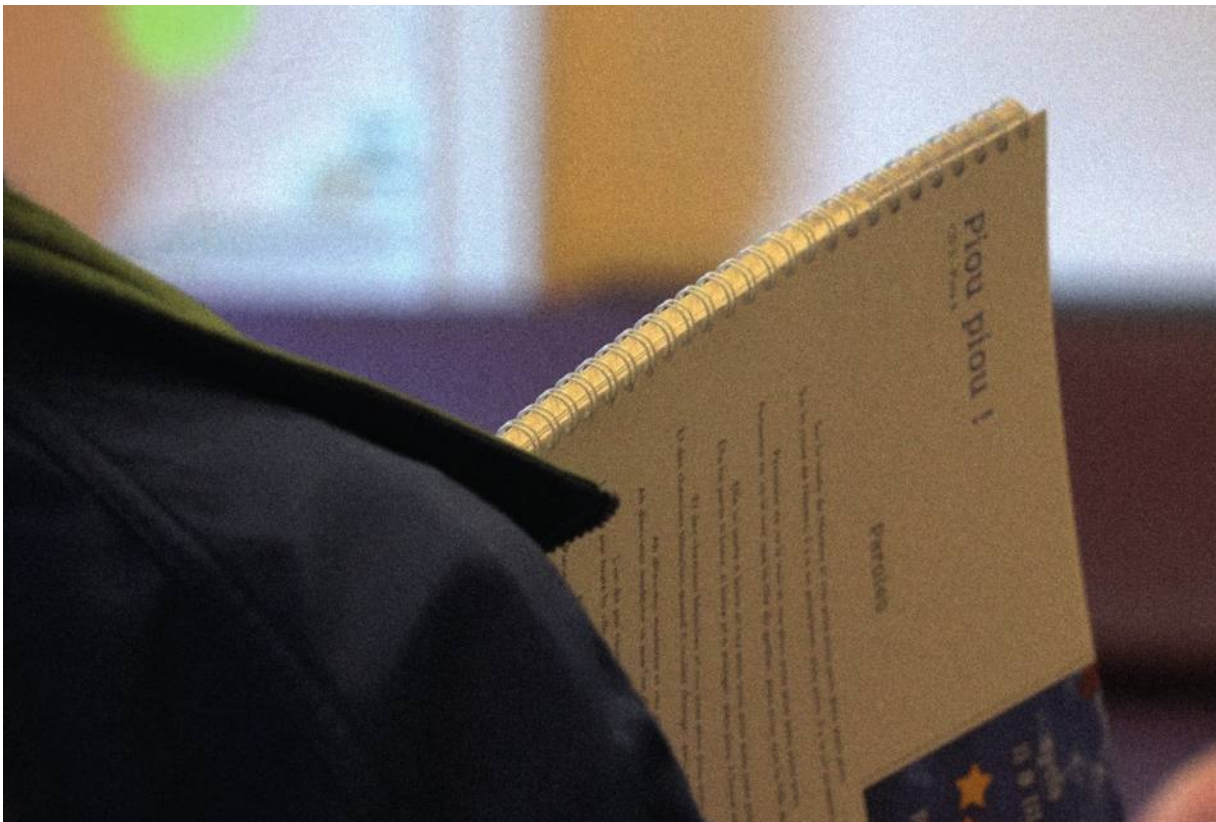
2.2. L'ADAPTATION DES SÉANCES AUX BESOINS ET AUX ENVIES DES JEUNES

La question de l'adaptation des séances aux besoins des jeunes amène à réfléchir plus précisément à la proposition musicale et à la manière dont elle a été construite et reçue par les différents acteurs ainsi qu'à la place des enfants dans ce processus. En effet, le projet a démarré avec une ambition affichée de laisser une large place aux envies des jeunes dans ce qui serait travaillé lors des séances de pratique. Cette dimension est au cœur du dispositif pédagogique EAMC, dans lequel les étudiants sont invités à partir des envies et des besoins du public.

Dans ce contexte, les enseignantes-musiciennes ne sont pas arrivées avec une proposition « clé en main », mais ont construit progressivement leur proposition, comme nous avons pu le voir dans la première partie de ce rapport. Cette ouverture a toutefois entraîné un flou dans la proposition, nécessitant, en milieu de projet, un ajustement de la part des enseignantes-musiciennes. Ce flou a été interprété par les acteurs de la MECS comme un manque de « cadre ». La question du cadre à donner aux ateliers de pratique s'est ainsi posée à plusieurs reprises pendant le projet, notamment lors d'une réunion organisée début septembre 2025. La structuration progressive des ateliers (séquençage du temps avec différentes activités et travaux de groupe, définition d'objectifs précis) a montré un impact positif sur la réception par les jeunes. L'impulsion d'un choix artistique en lien avec la pratique personnelle d'une étudiante (chant traditionnel) a également été reçue très positivement par les jeunes. Ce déroulement met en évidence l'importance de trouver un équilibre entre la place laissée aux envies des jeunes et l'imposition d'un cadre structurant.

L'action mise en œuvre révèle ainsi toute la difficulté qu'il peut y avoir, pour des enseignantes-musiciennes encore étudiantes, à trouver le juste équilibre dans l'animation des séances entre souplesse et cadrage. Au-delà de la question du cadre, le projet révèle certaines réticences, de la part des enseignantes-musiciennes, à travailler avec des instruments de musique au sein d'une MECS. Les connaissances musicales sont parfois considérées comme un préalable indispensable à la pratique instrumentale. Pourtant, les jeunes manifestent un fort intérêt pour cette pratique et en soulignent eux-mêmes l'importance. Les actions visant à renforcer l'accès aux droits culturels devraient donc s'attacher à rendre accessible autant que possible la pratique instrumentale.

Ces adaptations et la manière dont elles sont discutées entre les acteurs donnent lieu à un véritable « travail d'accordage qui suppose donc préalablement la coprésence de voix dissonantes ou discordantes » (Ravon, 2017). Cette notion d'accordage, prise dans son acception musicale, renvoie « au sens de la mise en harmonie de sons différents, non à celui d'une mise à l'unisson » (Ravon, 2017). Cette analyse nous conduit à identifier les freins et leviers au déploiement d'actions entre le secteur de la culture et de la protection de l'enfance.



SYNTHÈSE

OBJECTIF 2

Le projet permet d'identifier les principaux freins et leviers observés dans la coopération entre les acteurs de la protection de l'enfance et de la culture. Le tableau ci-dessous présente les obstacles rencontrés ainsi que les dispositifs et pratiques qui ont permis de les dépasser ou de les contourner.

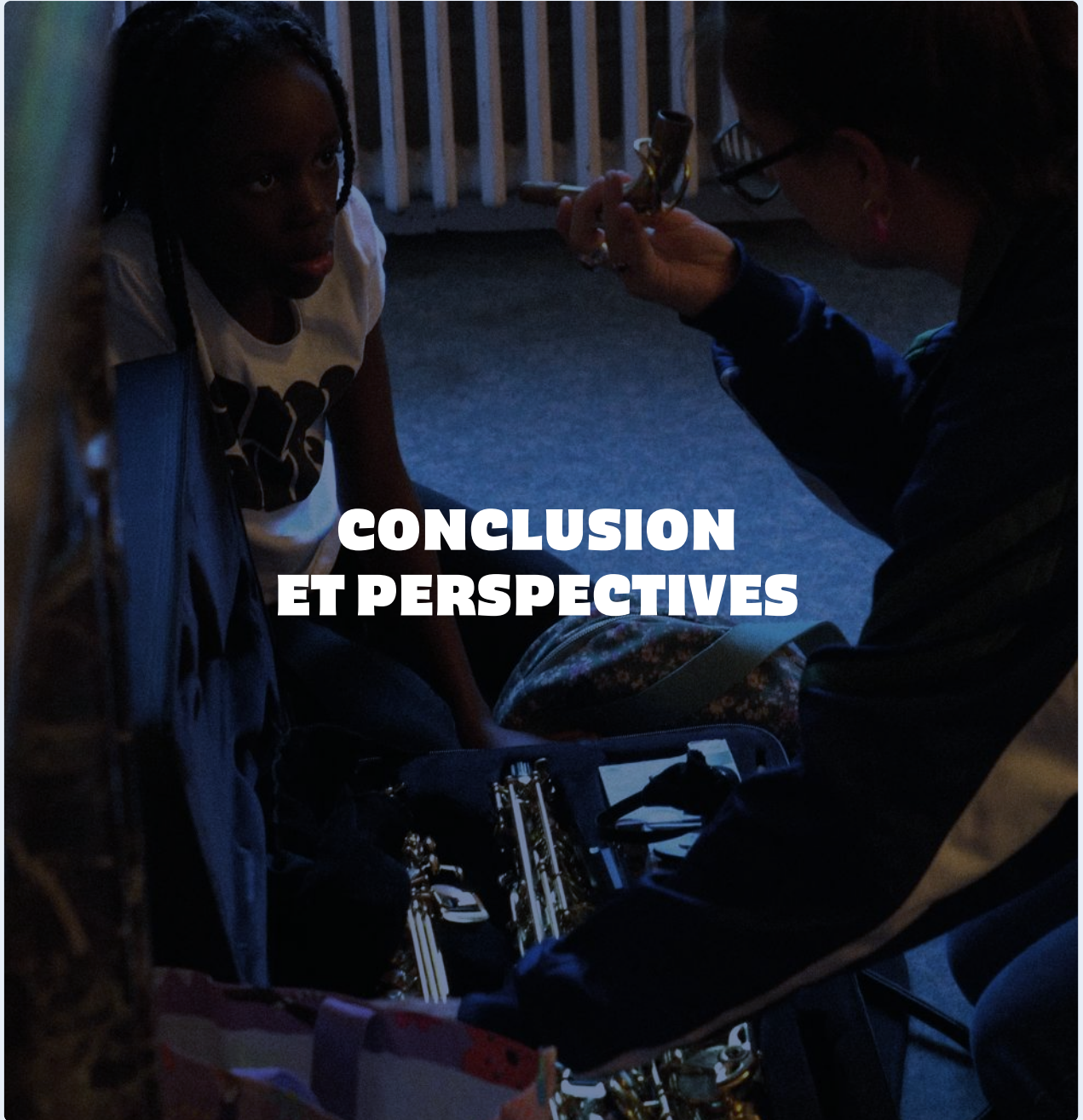
	FREINS	LEVIERS
Rencontre et coopération entre acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance des univers professionnels et des contraintes de chacun Flou dans la répartition des rôles (cadre, autorité, responsabilités) Risque de perception d'un projet imposé 	<ul style="list-style-type: none"> Temps de rencontre formalisés entre partenaires Explicitation des parcours, attentes et cadres d'intervention Ajustement progressif des rôles au fil du projet Articulation avec les autres projets de la MECS
Inscription dans le quotidien de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à inscrire les ateliers dans le rythme quotidien Manque de continuité perçue entre les séances 	<ul style="list-style-type: none"> Régularité des ateliers de pratique musicale Intégration du projet dans les espaces et temporalités de la MECS Outils de continuité (calendrier collectif, repères visuels)
Lieux de pratique et accès aux droits culturels	<ul style="list-style-type: none"> Pratique majoritairement cantonnée à l'établissement Sollicitation d'autres jeunes de la MECS Difficulté pour les acteurs (éducateurs et jeunes) à profiter du temps de l'atelier 	<ul style="list-style-type: none"> Alternance entre interventions en MECS et sorties extérieures Découverte de lieux culturels dédiés à la musique (Cefedem) Découverte d'événements comme des concerts, rencontre avec des étudiants Opportunité pour les éducateurs de sortir du quotidien de leur mission le temps de l'atelier
Cadre pédagogique et place des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à trouver l'équilibre entre liberté et cadrage Manque de structuration initiale des ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> Structuration progressive des séances (séquençage, objectifs clairs) Propositions artistiques portées par les intervenants Mise en place d'un cadre structurant laissant un espace permettant l'expression des jeunes
Exigence artistique et pratique musicale	<ul style="list-style-type: none"> Une perception de la pratique instrumentale nécessitant des connaissances musicales préalables 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte réelle de l'intérêt des jeunes pour la pratique instrumentale Déconstruction des représentations liées à la pratique instrumentale Une approche par la découverte, l'expérimentation et le faire

Le projet fait émerger de réelles complémentarités entre les différents acteurs impliqués, en croisant des compétences issues des champs de la protection de l'enfance et de la formation artistique. Les éducateurs de la MECS apportent leur connaissance fine des jeunes, de leurs trajectoires et des dynamiques de groupe, jouant un rôle essentiel dans le maintien du cadre, la régulation des comportements et l'inscription du projet dans le quotidien de l'établissement. Les enseignantes-musiciennes, étudiantes au Cefedem, mobilisent quant à elles leurs compétences artistiques et pédagogiques pour proposer des situations de pratique musicale adaptées, tout en faisant évoluer leurs propositions au regard des retours du terrain.

Cette articulation des rôles a favorisé l'émergence de synergies, notamment dans les phases de réajustement du projet, où les échanges entre acteurs ont permis de clarifier les attentes, d'adapter les modalités d'intervention et de renforcer la cohérence de l'action. Les instances de suivi ont constitué des espaces structurants de dialogue et de co-construction, contribuant à une appropriation progressive du projet par l'ensemble des partenaires.

Ainsi, au-delà des ateliers de pratique musicale, le projet a fonctionné comme un espace d'apprentissage partagé, dans lequel chacun a pu enrichir ses pratiques professionnelles au contact des autres, au service d'un accès renforcé des jeunes à leurs droits culturels.





**CONCLUSION
ET PERSPECTIVES**

Le projet d'action culturelle mené au sein de la MECS Balmont met en évidence le potentiel de la musique comme levier d'accès aux droits culturels pour les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, mais aussi comme espace de rencontre, d'expression et de bien-être. L'analyse du déroulement du projet et de ses effets montre que ces bénéfices ne sont pas automatiques : ils reposent sur des conditions de mise en œuvre exigeantes, fondées sur la coopération interprofessionnelle, l'ajustement des cadres d'intervention et l'attention portée aux besoins et aux envies des jeunes. À ce titre, le projet a constitué un véritable terrain d'expérimentation, révélant à la fois les fragilités et les ressources d'une action culturelle inscrite dans un contexte de protection de l'enfance.

L'un des apports structurants du projet réside dans la production d'un livret présentant des repères pour l'action, élaboré à partir des enseignements de l'évaluation *in itinere* et des échanges entre partenaires (cf. annexe 3 p. 37). Ce livret formalise les principes qui ont guidé l'action : reconnaissance des droits culturels des jeunes, attention portée au cadre et aux rôles de chacun, exigence artistique, place accordée à la parole et à l'initiative des participants, et articulation entre les logiques éducatives et culturelles. Pensée comme un outil de capitalisation et de transmission, elle vise à faciliter la diffusion des résultats du projet et à soutenir la mise en œuvre d'actions similaires dans d'autres établissements, en proposant un cadre partagé tout en laissant place aux adaptations nécessaires aux contextes locaux.

Dans cette perspective, le projet ouvre également sur des prolongements concrets, avec une nouvelle étape envisagée en 2026. Celle-ci consisterait à élargir l'action à un second établissement, tout en changeant d'échelle : il ne s'agirait plus uniquement de proposer des ateliers de pratique musicale, mais de construire un parcours culturel plus structuré pour les jeunes. Ce parcours pourrait articuler pratique artistique, sorties culturelles, découverte de lieux et de métiers de la musique, et temps de restitution, afin de renforcer la continuité des expériences culturelles et leur inscription dans les trajectoires des jeunes.

Enfin, les effets observés en termes de plaisir, d'apaisement, d'expression et de régulation émotionnelle invitent à inscrire plus explicitement ce futur développement dans une réflexion autour de la santé mentale. Sans se substituer aux dispositifs de soin, la pratique musicale apparaît comme un espace ressource, contribuant à une santé mentale positive en offrant aux jeunes des temps de respiration, de valorisation et de relation. En croisant les enjeux de droits culturels, d'accompagnement éducatif et de bien-être psychique, la poursuite du projet en 2026 pourrait ainsi renforcer son impact, tout en consolidant les synergies entre acteurs de la culture, du social et, potentiellement, de la santé.

En ce sens, ce projet ne constitue pas un aboutissement, mais une étape fondatrice : il pose les bases d'une action culturelle transférable, évolutive et attentive aux réalités des jeunes et des professionnels, appelant à être poursuivie, élargie et approfondie.



RÉFÉRENCES

- Amaré, S. (2023). Faire l'apprentissage de la rencontre dans le cadre d'une coopération interprofessionnelle Vers une culture en commun. *La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*, 95(1), 111-126. <https://doi.org/10.3917/nresi.095.0111>
- Bidault, M. (2017). Droits culturels de l'enfant : L'enfant n'est pas un simple passeur de culture. *L'Observatoire*, 49(1), 39-41. <https://doi.org/10.3917/lobs.049.0039>
- Défenseur des droits. (2023). *Rapport annuel sur les droits de l'enfant 2023 : Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture*. https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2023-11/ddd_rapport-annuel-enfants_2023_20231023.pdf
- Le Tirant, D. (2017). Ce que DEMOS fait au métier – *II Parcours et pratiques professionnelles des musiciens et intervenants Démos*. Rapport d'enquête pour la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris.
- Observatoire de la diversité et des droits culturels. (2007). *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels*. <https://droitsculturels.org/observatoire/wp-content/uploads/sites/6/2017/05/declaration-fr3.pdf>
- Ravon, B. (2012). Refaire parler le métier Le travail d'équipe pluridisciplinaire : réflexivité, controverses, accordage. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 14(2), 97-111. <https://doi.org/10.3917/nrp.014.0097>
- Rouxel, S. (2012). Le mariage « forcé » de l'action culturelle avec l'action sociale. In M.-C. Bureau & I. Sainsaulieu (éds.), *Reconfigurations de l'État social en pratique*. Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion. <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.9572>
- Thylefors, I., Persson, O., & Hellström, D. (2005). Team types, perceived efficiency and team climate in Swedish cross-professional teamwork. *Journal of Interprofessional Care*, 19, 102-114. <https://doi:10.1080/13561820400024159>

ANNEXES

Annexe 1 - Fiches de suivi enfant, éducateurs et enseignantes-musiciennes

Fiche de suivi – Atelier de pratique musicale - enfant participant

Séance n° :

Date :

Fiche remplie par :

Impressions à l'issue de la séance :

1. Peux-tu raconter ce que tu as fait pendant la séance ?

.....
.....

2. Qu'est-ce qui t'a surpris ?

.....
.....

3. Comment tu t'es senti pendant la séance ?

.....
.....

4. As-tu découvert un instrument pendant l'atelier ?

Oui Non Ne sait pas

7. Si oui, lesquels ?

.....
.....

8. As-tu envie de faire autre chose pendant ces séances ?

.....
.....

8. As-tu d'autres remarques ?

.....
.....

Fiche de suivi – Atelier de pratique musicale – éducateur

Séance n° :

Date :

Fiche remplie par :

Enfants présents :

.....
.....

Adultes présents :

.....
.....

Impressions à l'issue de la séance :

1. Qu'est-ce qui vous a surpris au cours de la séance ?

.....
.....

2. Comment les enfants ont-ils réagi à la proposition des étudiantes aujourd'hui ?

.....
.....

3. Quel a été le comportement des enfants pendant la séance ?

.....
.....

4. Les enfants ont-ils été à l'écoute ?

Oui Non

5. Expliquez votre réponse à la question précédente

.....
.....

6. Certains enfants ont-ils découvert un instrument ou une pratique au cours de l'atelier ?

Oui Non Ne sait pas

7. Si oui, lesquels ?

.....
.....

8. Autres remarques :

.....
.....

Fiche de suivi – Atelier de pratique musicale - enseignante-musicienne

Séance n° :

Date :

Fiche remplie par :

Impressions à l'issue de la séance :

1. Qu'est-ce qui vous a surpris au cours de la séance ?

.....
.....

2. Comment les enfants ont-ils réagi à votre proposition aujourd'hui ?

.....
.....

3. Quel a été le comportement des enfants pendant la séance ?

.....
.....

4. Les enfants ont-ils été à l'écoute ?

Oui Non

5. Expliquez votre réponse à la question précédente

.....
.....

6. Certains enfants ont-ils découvert un instrument ou une pratique au cours de l'atelier ?

Oui Non Ne sait pas

7. Si oui, lesquels ?

.....
.....

8. Autres remarques :

.....
.....

Annexe 2 - Flyer d'invitation à la séance de restitution

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS CULTURELS DES JEUNES EN MECS



5 nov.
17h-18h30



CEFEDEM
14 Rue Palais Grillet
69002 Lyon

17h Accueil-goûter
17h30 Restitution musicale
17h45 Comité de suivi

Un projet soutenu par



Repères pour penser l'action culturelle en protection de l'enfance

Un support de réflexion à partir d'une expérimentation en MECS



AZIMUT
Théâtre de la ville de Marseille

Ocellia
Association pour le développement de la culture

acolea
avec chacun, pour son avenir

Cefe
dem
Centre de formation et de documentation
région Rhône-Alpes

Ce livret a été rédigé à partir d'un projet d'action culturelle mené au sein de la MECS Balmont, en partenariat avec Ocellia et le Cefedem.

Fondé sur l'intervention d'enseignantes-musiciennes en formation, le projet s'est déployé autour d'ateliers de pratique musicale auprès des jeunes, complétés par des temps de concertation entre partenaires et par une évaluation intégrée. Cette dernière a nourri une démarche réflexive associant tous les acteurs du projet pour interroger collectivement les conditions d'un accès effectif aux droits culturels en protection de l'enfance.

Chaque double page explore un axe de travail. Elle propose des éléments d'analyse sous la forme de freins et de leviers, afin d'outiller la réflexion des professionnels issus des deux secteurs. L'objectif n'est pas de formuler des « bonnes pratiques », mais de rendre visibles les conditions, les ajustements et les équilibres à construire.

Ce livret vise donc à soutenir la mise en œuvre d'actions similaires dans d'autres établissements, en proposant un cadre partagé tout en laissant place aux adaptations nécessaires aux contextes locaux.



1. Soigner la rencontre entre tous les acteurs

Dans le cadre de notre projet, les acteurs mobilisés du côté de la protection de l'enfance et de la culture ne se connaissent pas en amont. Même si les temps de rencontre ont été pensés et organisés, c'est par la pratique ensemble qu'un espace de coopération s'est véritablement ouvert, permettant débats et ajustements. Dès lors, il est nécessaire de penser la rencontre avec des outils spécifiques fondés sur la pratique, permettant aux acteurs impliqués de repérer le bagage avec lequel ils arrivent et d'identifier, dès le début du projet, les potentielles discordances pour les mettre au travail.

Ce soin apporté à la rencontre est essentiel pour permettre à chacun de prendre sa place et d'ajuster les rôles au cours des séances (maintien du cadre, respect des règles...). Il permet aussi d'assurer l'articulation entre les ateliers et les autres projets de la MECS et d'éviter le risque d'un projet imposé par la direction.

FREINS

- ❖ Méconnaissance des univers professionnels et des contraintes de chacun
- ❖ Flou dans la répartition des rôles (cadre, autorité, responsabilités)
- ❖ Risque de perception d'un projet imposé

LEVIERS

- Temps de rencontre formalisés entre partenaires
- Explicitation des parcours, attentes et cadres d'intervention
- Ajustement progressif des rôles au fil du projet
- Articulation avec les autres projets de la MECS



2. Inscrire le projet dans le quotidien des établissements

Du fait du nombre de séances prévues et du calendrier scolaire, les séances de pratiques sont parfois étalées dans le temps lorsqu'une action culturelle est pensée. Même lorsque les séances ont lieu toutes les semaines sur une période, les acteurs ont repéré un manque de continuité perçue entre les séances et une difficulté à assurer une fréquentation régulière des enfants, du fait d'autres rendez-vous et contraintes de calendrier.

Dans ce contexte, il semble important que la pratique musicale soit intégrée dans le quotidien des établissements. Il s'agit de construire une continuité entre l'action culturelle et ce que les enfants vivent au quotidien, tout en embarquant l'ensemble de l'établissement.

FREINS

- ⊗ Difficulté à inscrire les ateliers dans le rythme quotidien
- ⊗ Manque de continuité perçue entre les séances

LEVIERS

- Régularité des ateliers de pratique musicale
- Intégration du projet dans les temporalités de la MECS
- Outils de continuité (calendrier collectif, repères visuels)



3. les lieux de pratique artistique au service des droits culturels

Dans le cadre de notre projet, les séances ont eu lieu à la MECS, à l'exception de la dernière séance et la restitution finale. Ce déplacement et la (re)découverte du Cefedem (certains étaient déjà venus pour une visite) ont produit des effets sur les jeunes et les éducateurs (calme, curiosité, découverte). Les acteurs du projet remarquent que les jeunes ont un comportement plus apaisé lorsque les séances ont lieu à l'extérieur.

Ainsi, il nous semble essentiel de penser les droits culturels dans leur contexte et comme une occasion de sortir de l'établissement et de découvrir l'extérieur. **Si une démarche d'aller-vers les établissements est essentielle pour rencontrer les jeunes et les éducateurs, comprendre le contexte de vie des jeunes, se rendre dans les lieux de la pratique musicale apparaît comme un levier fort de renforcement de l'accès aux droits culturels.**

FREINS

Pratique majoritairement cantonnée à l'établissement

Sollicitation d'autres jeunes de la MECS

Difficulté pour les acteurs (éducateurs et jeunes) à profiter du temps de l'atelier

LEVIERS

- Alternance entre interventions en MECS et sorties extérieures
- Découverte de lieux culturels dédiés à la musique (Cefedem)
- Découverte d'événements comme des concerts, festivals de musique, rencontre avec des étudiants
- Opportunité pour les éducateurs de sortir du quotidien de leur mission le temps de l'atelier

4. Rechercher l'équilibre entre la place laissée aux envies des jeunes et l'imposition d'un cadre pour la pratique

L'adaptation des séances aux besoins des jeunes interroge la proposition musicale, sa construction, sa réception par les acteurs et la place accordée aux enfants. Le projet visait initialement à laisser une large place aux envies des jeunes, conformément au dispositif pédagogique EAMC (Artiste Médiateur dans la Cité). Les enseignantes-musiciennes ont ainsi construit leur proposition progressivement, sans format prédéfini. Cette ouverture initiale a néanmoins engendré un flou, nécessitant des ajustements en cours de projet. La structuration progressive des ateliers et l'introduction de choix artistiques affirmés ont alors eu un effet positif sur la réception du projet par les jeunes.

Ce déroulement montre l'importance de trouver un équilibre entre la place laissée aux envies des jeunes et l'imposition d'un cadre. Si la perspective des droits culturels part des envies et pratiques des publics, elle nécessite tout de même une proposition structurée de la part des intervenants.

FREINS

- Difficulté à trouver l'équilibre entre liberté et cadrage
- Manque de structuration initiale des ateliers

LEVIERS

- Structuration progressive des séances (séquençage, objectifs clairs)
- Propositions artistiques portées par les intervenants
- Mise en place d'un cadre structurant laissant un espace permettant l'expression des jeunes



5. Maintenir une exigence musicale

Le projet révèle certaines réticences, de la part des enseignantes-musiciennes, sur le fait de travailler directement avec des instruments de musique. Après une présentation de leurs instruments au début du projet, elles choisissent de travailler avec des percussions corporelles et des objets du quotidien. Les discussions avec la formatrice permettent de réfléchir à ces choix, et à la possibilité de travailler avec des instruments de musique. Alors que les connaissances en musique sont initialement perçues comme un préalable nécessaire à la pratique d'un instrument, les échanges permettent de dépasser cette vision et de travailler avec des instruments dans la deuxième partie du projet.

Les propositions visant à renforcer l'accès aux droits culturels devraient conserver la même exigence en termes de pratique musicale que dans un autre contexte et travailler à rendre possibles au maximum les pratiques qui ne sont pas habituelles pour le public (pratique d'un instrument dans notre cas).

FREINS

- Une perception de la pratique instrumentale nécessitant des connaissances musicales préalables

LEVIERS

- Prise en compte réelle de l'intérêt des jeunes pour la pratique instrumentale
- Déconstruction des représentations liées à la pratique instrumentale
- Une approche par la découverte, l'expérimentation et le faire



Accès aux droits culturels en protection de l'enfance

*Projet inscrit dans le cadre du plan
d'actions du contrat métropolitain
de prévention et de protection de
l'enfance (CMPPE) - 2025*

Contact - translab.azimut@ocellia.fr

Ocellia - TransLab'Azimut

Sandrine Amaré - Directrice Formation Supérieure, Recherche et International et chercheuse en sciences de l'éducation

Fleur Guy - Chercheuse en géographie sociale

Laura Girardin - Médiatrice scientifique

CEFEDEM

Souad Boumerzoug - Responsable Pôle Éducation Artistique et Culturelle

Léonie Chevalaz - Enseignante-musicienne

Ella Roversi - Enseignante-musicienne

MECS Balmont / Fondation ACOLEA

David Dupuy - Chef de service de Territoire (Pôle Est)

Un grand merci aux enfants qui ont pris part aux ateliers et aux professionnels pour leur accompagnement.

Projet financé dans le cadre du plan d'actions du contrat métropolitain de prévention et de protection de l'enfance (CMPPE)

MÉTROPOLE

GRAND

LYON